



COMMUNIQUE DE PRESSE 04/02/2026

REQUISITION DES LOGEMENTS VACANTS : UNE MESURE NECESSAIRE ET ATTENDUE POUR LES MAIRES

Chaque jour qui passe marque une aggravation, un nouveau pic de la crise aiguë du logement de l'extrême saturation du logement social et de l'hébergement d'urgence, à l'explosion des expulsions locatives, du nombre de sans-abris et de mal-logés, en passant par la criminalisation des locataires les plus fragiles.

Dans ce contexte délétère, que le mot de « crise » ne suffit plus à qualifier, **la Confédération Nationale du Logement (CNL) soutient pleinement la proposition de loi visant à donner aux maires le pouvoir de réquisitionner les logements vacants**, portée par la députée Danièle Simonnet, afin de loger les personnes sans solution. Les procédures de réquisition actuelles, qui dépendent de l'Etat, n'ont que trop peu été utilisées, et pour trop peu de logements.

Voilà enfin une proposition positive pour le droit au logement, qui vient soulever une question qui n'intéresse visiblement pas nos dirigeants : **comment se fait-il que des milliers voire des millions de logements restent vides pendant que des familles dorment dans la rue ?**

De fait, les réponses des gouvernements successifs ont toujours été d'ordre répressif, pour satisfaire un électorat de propriétaires déjà largement bénéficiaire de la hausse des prix immobiliers, des différentes niches fiscales logement et de la sanctuarisation croissante du droit de propriété. **La loi Kasbarian** en est l'exemple le plus chimiquement pur, cette dernière ayant mis des milliers de familles à la rue sous le prétexte éculé de « lutter contre les squats ».

Plus récemment, la **proposition de loi « Choc »**, portée par la droite sénatoriale et soutenue le gouvernement, proposait de permettre aux maires d'interdire l'accès au logement social à certains publics, ainsi que de contourner localement les normes, zonages, plafonds et règles de décence nationales, ouvrant à la voie à un droit du logement à la carte selon le code postal. **Un texte qui outille donc les maires contre le logement plutôt que de leur donner les moyens d'affronter la crise**, et dont M. Jeanbrun, ministre du Logement, dit vouloir « prolonger la philosophie ». Un signe de la radicalisation anti-logement d'une partie de la droite, quand on sait que ce camp a elle-même réquisitionné des logements dans les années 1990.

À l'occasion de son examen le 12 février, la CNL appelle les parlementaires conséquent.es à voter cette proposition de loi, et les élus locaux à se mobiliser en faveur de cette dernière. La CNL rappelle également que ce cette mesure ne résoudrait pas la crise à elle seule, et devrait nécessairement s'accompagner de la production massive de logements sociaux et de l'instauration de la Sécurité Sociale du Logement.

Ensemble, œuvrons pour donner aux maires de réels outils face à la crise !

A Montreuil, le 4 février 2026

Confédération Nationale du Logement

8, rue Mériel - BP 119 - 93104 MONTREUIL CEDEX

01 48 57 04 64 - cnl@lacnl.com

 linktr.ee/LaCNL